

**N°2025-26**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie-centre à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du dix-neuf juin deux mil vingt-cinq dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29****Présents : 18**

Luc MONNET, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Catherine MORTREUX, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Patrice PUCHOIS, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Daniela MORONVAL, Yannick LIEVIN.

**Absents ayant donné procuration : 10**

Joëlle DUPRIEZ donne procuration à Hélène FOURDRIGNIER  
Christian LEMAIRE donne procuration à Luc MONNET  
Cyprien DUBUS donne procuration à Arthur WAGNON  
Sandrine BROCARD donne procuration à Catherine MORTREUX  
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Fabien DELPORTE  
Katia TYTGAT donne procuration à Marie-Astrid DELANNOY  
Annie BAGGIO donne procuration à Daniela MORONVAL  
Emmanuel CHARETTE donne procuration à Yannick LIEVIN  
Philippe KUPPENS donne procuration à Michel MAILLARD  
Jean MOULLIÈRE donne procuration à Stéphane MICHEL

**Absent excusé : 1**

Véronique ROTTELEUR

**Secrétaire :** Arthur WAGNON

**OBJET : Signature d'une convention d'adhésion au service commun commande publique de la CCPC**

Vu l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2019/231 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 09 décembre 2019 relative à la création d'un service commun « Commande publique » ;

Vu la délibération n° 2019/232 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault en date du 09 décembre 2019 relative à la signature de la convention pour l'adhésion au service commun « Commande publique » ;

Vu la convention d'adhésion figurant en annexe de la présente délibération ;

Considérant que, dans une logique de sécurisation des procédures de marchés publics, un « service commun commande publique » a été mis en place par la Communauté de communes Pévèle Carembault avec les objectifs suivants :

- définir la procédure la plus adaptée ;
- rédiger les pièces administratives du dossier de consultation ;
- publier les avis d'appel à concurrence et mettre en ligne les pièces de la consultation ;
- donner un avis quant à l'analyse des offres ;
- fournir des modèles de documents pour l'attribution et la notification des marchés.

Considérant que les communes qui adhèrent à ce service bénéficieront d'une assistance technique relative à ces objectifs.

Considérant l'opportunité pour la commune de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE d'adhérer au service commun commande publique géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

**Article 1 :** D'adhérer au service commun commande publique géré par la Communauté de communes Pévèle Carembault.

**Article 2 :** D'autoriser son Maire à signer la convention d'adhésion au service commun commande publique avec le Président de la Communauté de communes Pévèle Carembault et tout document afférent à ce dossier.

**Article 3 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,  
Fait à Templeuve-en-Pévèle,  
Les jour, mois et an susdit

**Le Maire,**  
**Luc MONNET**

